

REPONSE DE
MADAME EMMANUELLE DE GENTILI
PRESIDENTE DE L'OEHC
QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MONSIEUR MARC-ANTOINE NICOLAI
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX

OBJET : **Consommation des Fonds Structurels Européens**

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie de poser cette question car vous me donnez l'occasion de mettre fin à un certain nombre d'idées reçues.

Je le dis haut et fort, la Corse n'est pas frappée par la malédiction de ne pas savoir utiliser les fonds qu'elle reçoit.

Effectivement il existe des risques de dégageement d'office, comme il en existe ailleurs dans les autres régions françaises.

Je rappelle que l'ajustement du seuil de dégageement d'office en 2010, a été décidé pour toutes les régions et pas seulement pour la Corse.

Il n'en demeure pas moins que de notre point de vue, il est inadmissible et inconcevable que, en ces temps de crise et de difficultés, alors que notre société a d'énormes besoins, nous rendions de l'argent à l'Europe.

C'est pourquoi nous avons mis tout en œuvre pour pallier ce risque.

Mais nous ne l'avons pas fait n'importe comment. Nous l'avons fait en tenant compte des besoins de notre territoire.

L'exécution à mi-parcours d'un programme, est l'occasion de faire le bilan de ce qui marche et de ce qui fonctionne moins bien, sous l'angle de la programmation des projets et de la consommation des fonds.

C'est ainsi que l'on a vu par exemple que le FEADER et le FEP ne présentent aucune difficulté de ce point de vue-là.

En revanche nous avons constaté qu'il y en avait pour le FSE et surtout pour le FEDER.

Nous avons donc cherché à déterminer les raisons de cette situation et nous avons tiré un certain nombre d'indications.

Tout d'abord jusqu'en 2010 l'interaction entre l'ancienne programmation et la nouvelle a pu entraîner un risque cumulé. On a du mettre les bouchées doubles.

Ensuite nous avons été amenés à constater que certaines actions n'étaient pas conformes aux besoins du territoire et aux idées pour lesquelles les corses nous ont mandatés en 2010.

Enfin nous avons constaté la nécessité d'organiser différemment la CTC

Forts de ces constatations nous avons mené notre réflexion en concertation avec les acteurs de la vie publique locale qui nous ont fait remonter leurs projets

En coopération étroite entre les services de l'Etat, ceux de la CTC et ceux de la Commission européenne, travail auquel je rends un hommage appuyé, nous avons préparé la réorientation du PO. C'est le résultat de ce travail que nous avons proposé à l'approbation du comité de suivi du 18 mai.

Celui-ci a entériné une nouvelle approche de l'utilisation des fonds européens qui peut s'apparenter eu égard au point de départ de la CTC, à une véritable révolution, à la fois culturelle et administrative.

Culturellement

Au lieu de définir une stratégie au sommet, qui ne cherche qu'à se conforter au « fléchage » de la Commission européenne, nous avons décidé de partir de la base, du territoire, de ses besoins et de la réalité du terrain. Nous avons donc examiné les projets qui étaient prêts, ceux qui étaient finançables très vite et ceux qui pouvaient être immédiatement suscités.

Nous avons acté nos constatations pour les transformer en mesures et en projets donnant lieu à une consommation rapide.

Cette démarche est le fondement du redéploiement approuvé par le Comité de suivi. Ainsi nous avons pu tenir compte des besoins de la Corse dans des domaines qui avant le redéploiement avaient été sous-estimés ou négligés.

C'est le cas de l'harmonisation du développement territorial aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales. C'est le cas de la réduction de la vulnérabilité des

populations face à certains phénomènes naturels comme les inondations, ou face à des enjeux de société, grâce à l'accompagnement des populations fragiles, à l'é-santé ou à l'économie sociale et solidaire. Nous avons également choisi de privilégier l'avenir en mettant l'accent sur la jeunesse, la société de la connaissance et l'innovation tant technologique que sociale.

Car la révolution culturelle consiste également à anticiper l'avenir pour être le plus efficace possible dans l'écriture du PO 2014-2020

Nous nous sommes mis non seulement dans la perspective des objectifs de « EUROPE 2020 » mais nous sommes mis en ordre de marche pour nous préparer à la programmation 2014-2020.

L'effort que nous faisons aujourd'hui n'est ni vain ni prématuré. L'échéance va arriver rapidement.

Pour la prochaine programmation l'évaluation des projets se fera non seulement sur la base des fonds dépensés mais également sur la base de leur pertinence et de leur impact sur le terrain.

D'un point de vue administratif, nous avons tiré des enseignements du passé. La CTC est en train de structurer son administration pour être efficace à la fois en amont et en aval des projets.

Son administration sera tournée entièrement vers les porteurs de projets.

D'une part il y aura des agents qui aideront les porteurs de projets, les aiguilleront et les orienteront vers la constitution des dossiers.

D'autre part, à l'autre bout de la chaîne il y a aura des agents qui les aideront à faire remonter leurs factures.

Concomitamment nous mettons en place un système de suivi permanent destiné à connaître avec précision ce qui est programmé, ce qui est réalisé et ce qui est payé.

Ce système de suivi nous permettra également d'avoir une idée des projets qui sont prêts à être programmés ou présentés en COREPA.

La mécanique que nous avons mise en place et qui agit à tous les niveaux de la chaîne, de la programmation à la consommation, nous permettra sans aucun doute de ne pas rendre l'argent à la Commission européenne.

Je réponds donc volontiers à votre question

De même que la Corse est en mesure de savoir ce qu'elle veut et n'est pas soumise à la fatalité du dégageant d'office, de même elle fera la preuve de sa maturité pour dépenser les fonds dont elle bénéficie et développer des projets correspondant aux besoins de la population.

